

VISITES RÉGLEMENTÉES

Service Ambulatoire	Accompagnement du patient jusqu'au service ambulatoire uniquement. Retour de l'accompagnant une fois l'opération terminée.
Service Maternité	<ul style="list-style-type: none">• Visite du second parent possible entre 10h00 et 19h00 en restant dans la chambre. <p style="text-align: center;"><u>ou</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Confinement avec la maman tout au long du séjour* <p><i>* sous conditions</i></p>
Service Hospitalisation	<ul style="list-style-type: none">• Visites autorisées entre 15h00 et 19h00• 1 seule personne par jour et par patient• Port du masque et hygiène des mains obligatoire• Respect des règles de distanciation• Signalement de votre arrivée dans le service